



Lamy Aix Mirabeau  
10 COURS MIRABEAU CS 70880 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX  
1  
Téléphone : 04.42.26.41.05 - Fax :  
Société LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099  
RCS Lyon 487530099-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224  
délivrée par la CCI de Lyon Saint-Etienne Roanne - Garanties  
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

**MAIRIE D AIX EN PROVENCE  
MME LE MAIRE  
PLACE DE L HOTEL DE VILLE  
13100 AIX EN PROVENCE**

Votre interlocuteur

AIX EN PROVENCE, le 03/09/2025

Nom : M. Albert REHANI  
Téléphone :  
Email : [AREHANI@lamy-immobilier.fr](mailto:AREHANI@lamy-immobilier.fr)

Adresse principale de l'ensemble immobilier

LES HAMEAUX DE LA TORSE  
34.36.38 AVENUE DES ECOLES MILITAIRES LES HAMEAUX DE LA TORSE  
13100 AIX EN PROVENCE

Nos références :  
25/49 AR AL  
(A rappeler dans toute correspondance)

**Objet : Nuisances sonores liées à l'animation du 30 août à la Plaine Nature du stade Carcassonne**

Madame le Maire,

En notre qualité de syndic et à la demande du syndicat des co-propriétaires de la résidence « les Hameaux de la Torse » sise au 34 à 38 Avenue des Ecoles militaires 13100 Aix en Provence, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les nuisances sonores particulièrement importantes générées par l'animation organisée le samedi 30 août dernier sur la « Plaine Nature » du stade Carcassonne et signalées par les résidents.

La musique a débuté aux alentours de 14h pour ne s'interrompre qu'après 23h, avec un niveau sonore très élevé tout l'après-midi. À partir de 20h, un concours de break dance s'est déroulé avec un volume équivalent à celui d'un véritable concert, rendant impossible l'ouverture des fenêtres et perturbant fortement la tranquillité des riverains, notamment pour les résidences situées directement en face, telles que les Hameaux de la Torse.

En comparaison, le volume sonore constaté était nettement supérieur à celui généré lors de la fête foraine.

Nous comprenons bien que cette animation avait été autorisée par vos services, mais il nous semblerait souhaitable qu'un contrôle du niveau sonore puisse être effectué à l'avenir, afin de préserver le cadre de vie des habitants.

Nous tenons à préciser que nous constatons régulièrement des manifestations dans le quartier (matches, fête foraine, etc.), lesquelles respectent habituellement des limites sonores acceptables. Or, l'animation du 30 août a largement dépassé ce seuil, et il serait regrettable qu'une telle situation devienne récurrente.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération ces remarques et de nous tenir informés des suites que vous pourriez donner à cette requête.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

M REHANI Albert  
Responsable d'agence

